CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E194192** **VALABLE JUSQU'AU** **16/05/2027**

ÉDITÉ LE 02/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2011

Raison sociale : T.T.B.H. SYSTEM

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

26 ALLEE CIRCULAIRE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY 5502144

Siret : 535 021 554 00014

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 212243000170

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 193109497 Z

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 193109497 Z

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 01 88 75 05 28 **Fax :**

Portable : 06 10 39 37 15

Responsabilité légale :
RAZIK NICOLAS GÉRANT

Site Internet : www.ttbhsystem.com

E-mail : ttbhsystem93600@gmail.com

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 116 138 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	4	24/03/2026
2391	Réparation et renforcement d'ouvrages de charpentes	3	24/03/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/07/2026 14:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.